



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Jeudi 12 Avril 2018

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 6 avril 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
2. Compte de Gestion 2017 du Budget Commune
3. Compte Administratif 2017 du Budget Commune
4. Affectation des résultats 2017 du Budget Commune
5. Budget Primitif 2018 de la Commune
6. Participation 2018 aux différents organismes et syndicats
7. Subventions 2018 aux associations
8. Fiscalité 2018
9. Restructuration du Pôle socio-culturel – demande de subventions
10. Requalification de la route de Frambéménil – demande de subventions
11. Révision location salles
12. Tarifs marchés nocturnes

Sont présents : BERGER Michaël, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth (arrivée à 20 h 50) et THOMAS Frédéric.

Etait excusée : DELANZY Jessica.

Sont absents : DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations : DAESCHLER Laetitia (à MARTINACHE Guy), KIEFFER RYS Marion (à MOUROT Corinne)

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	16 – le quorum est atteint
Procurations :	02
Nombre de votants :	18

Monsieur Philippe PETITGENET est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 28 mars 2018 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n° 20180412-162 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)
Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

La Commune d'ETIVAL-CLAIREFONTAINE (canton de Raon l'Etape), le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline-devant-Bruyères ainsi que le Syndicat d'Assainissement Non Collectif (SDANC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce** pour l'adhésion des collectivités précitées.

n° 20180412-163 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Commune : Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Déclare** que le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Vote** le Compte de Gestion 2017 dont la situation finale est en concordance avec celle du compte administratif 2017.

Arrivée de Madame ROUSSEL Elisabeth à 20 h 50

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17 – le quorum est atteint
Procurations : 02
Nombre de votants : 19 (18 votants pour le Compte Administratif)



n° 20180412-164 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Commune : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le Compte Administratif 2017 du Budget Commune, présenté par Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint, dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 350 098.94	3 193 414.34	+ 843 315.40
Investissement	1 009 114.33	1 219 932.39	+ 210 818.06

n° 20180412-165 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Commune : Affectation des résultats 2017

Le Compte Administratif 2017 du Budget Commune, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 843 315.40 €
- Un excédent d'investissement cumulé d'un montant de 210 818.06 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées en 2017 d'un montant de 436 528.86 €,

Vu l'état des recettes non perçues en 2017 d'un montant de 20 625 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'affecter au Budget Primitif 2018 :
 - A l'article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 205 085.80 €
 - Au R001 : solde d'exécution d'investissement reporté de 2017 : 210 818.06 €
 - Au R002 : excédent de fonctionnement reporté de 2017 : 638 229.60 €

n° 20180412-166 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)
Budget Commune : vote du Budget Primitif 2018

Vu l'avis favorable de la Commission Maires - Adjointes - Délégués réunie le 4 Avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- à l'unanimité des membres votants pour les dépenses de Fonctionnement,
- par 1 voix contre (Monsieur BERGER), 1 abstention (Madame GOUEREC) et 17 voix pour le chapitre 73 « Impôts et taxes »,
- à l'unanimité des membres votants, pour les autres chapitres de recettes de Fonctionnement,
- par 1 voix contre (Monsieur BERGER) et 18 voix pour la section d'Investissement, en dépenses et en recettes,

- **Vote** le Budget Primitif 2018 de la Commune, par chapitre en Fonctionnement et par article et opération en Investissement, comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 283 812.65	3 283 812.65
Investissement	1 491 728.86	1 491 728.86

n° 20180412-167 Finances locales – Contributions budgétaires (7.6)
Participations 2018 aux différents organismes et syndicats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Inscrit** au Budget 2018, les participations suivantes :
 - Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 2 590.93 €
 - Syndicat d'Assainissement Non Collectif : 80 €
 - CBI Granges-Aumontzey/Barbey Seroux: 25 101 €
 - Syndicat Informatique : 1 450 €
 - SDIS des Vosges : 73 547.63 €
 - Association des Maires des Vosges : 577.92 €
 - Association du Massif Vosgien : 60 €
 - CAUE : 250 €
 - Fondation du Patrimoine : 200 €
 - SMAV : 61 385 €
 - SATESE : 299.10 €
 - ANEM : 521.13 €
 - CCAS : 10 000 €
 - Harmonie Municipale : 7 975.50 €
 - ATD : 1 794.60 €
 - CBI Aumontzey/ Jussarupt : 5 640 €
 - Maison de retraite intercommunale : 725.92 €

n° 20180412-168 Finances locales – Subventions (7.5)
Subventions 2018 aux associations

Vu les propositions de la Commission Vie Associative réunie le 16 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'allouer une subvention à différentes associations pour l'année 2018, comme suit :
 - ADEMAT Remiremont : 20 €
Adhésion annuelle, association en faveur du maintien de la maternité de Remiremont



- AFM téléthon : 500 €
organisation d'une manifestation par l'Amicale des Donneurs de Sang
- AFSEP sclérose en plaques : 200 €
Madame Corinne MOUROT, propose que, chaque année, la Commune verse une subvention à une association différente qui lutte contre une maladie
- Amicale l'Ile aux Chansons : prise en charge des frais kilométriques du minibus
- Association des Parents d'élèves prêt de la salle (des fêtes ou polyvalente) et prêt de chapiteaux
- Atelier de la Vologne : 150 €
- BCG (Badminton Club de Granges) : 266 €
- Club Vosges Mouche : 300 €
- Club Vosges Mouche compétition : 300 €
- Comité de Jumelage Granges-Ertingen : 300 €
- Cyclo-Club Charlemagne : 500 €
- Football club de Granges : 6 000 €
- GAG Basket : 3 840 €
- Granges Rando : photocopies
- L'Azmontaine : 600 €
- Les Doigts de Fées : 1 500 €
- Les Gens d'Air : 1 500 €
- Prévention routière : 100 €
- RÉSOLFA : location cuisine de la salle des fêtes pour les ateliers et prêt du camion pour le ramassage des papiers
- Tennis Club : 4 000 €
- Vosges FM : 1 889 € H.T.
- Qui Ose Gagne 100 €
- COCCF (Club Omnisport de Courcouronnes Cyclisme Féminin) : 500 €
(projet cycliste Donnons des Elles au vélo J-1)

- **Refuse** d'allouer une subvention aux associations suivantes :

- Association Franco Turque
- Espérance de Bruyères
- Judo Club de Bruyères

Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, ajoute, suite à la demande de Madame MOUROT, que les différents prêts de salles et de matériel à chaque association sont listés.

n° 20180412-169 Finances locales – Fiscalité (7.2)

Fiscalité 2018

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Maire – Adjoint – Délégués réunie le 4 Avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre (Monsieur BERGER), 1 abstention (Madame GOUEREC) et 17 voix pour,

- **Vote** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 23.40 %
- Taxe foncière sur le bâti : 17.17 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 32.95 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18.03 %

Pour un produit fiscal attendu de 1 150 078 €

n° 20180412-170 Finances locales – Subventions (7.5)

Restructuration du Pôle socio-culturel – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise en séance du 7 Février 2018 décidant la consultation de bureaux d'études afin de procéder à l'aménagement intérieur du bâtiment « collège ».

Ce pôle socio-culturel doit accueillir différents services : une micro-crèche associative, le service périscolaire et l'ALSH, ainsi que le Syndicat Mixte d'Arts Vivants.

Dans un second temps, le 1^{er} étage pourra faire l'objet d'un aménagement afin de proposer l'hébergement de clubs sportifs.

2 études ont été reçues.

Le montant total de ces travaux est estimé à 469 625 € H.T.

Une réunion a eu lieu Mercredi 11 Avril 2018 avec la Commission scolaire, la PMI et la CAF au sujet de la réalisation de la micro-crèche et du changement de lieu de l'accueil périscolaire.

Le mobilier nécessaire à la micro-crèche sera acquis par la Commune (20 à 25 000 €).

Une demande de subvention sera faite au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, ainsi qu'auprès du Conseil Régional (dispositif de soutien aux investissements des communes rurales), du Conseil Départemental et de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Approuve** le projet de restructuration du Pôle socio-culturel et **décide** de sa réalisation, avec une date prévisionnelle de commencement en Septembre 2018,
- **Dit que** le montant de l'opération est estimé à 469 625 € H.T.,
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits sur deux exercices et répartis comme suit :
 - Budget Primitif 2018 de la Commune, opération n° 264, soit un montant de 354 000 € voté ce jour, pour la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment,
 - Budget Primitif 2019 de la Commune, opération n° 264, pour un montant estimé à 210 000 €, pour l'aménagement du 1^{er} étage,



- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, pour solliciter l'octroi de subventions,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document afférent à cette opération.

n° 20180412-171 Finances locales – Subventions (7.5)

Requalification de la route de Frambéménil – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 20170410-047 du 10 avril 2017 relative aux investissements 2017 et notamment l'opération 263 « Requalification de la route de Frambéménil ».

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Techni Conseil de Norroy les Pont à Mousson. Plusieurs études ont déjà été réalisées afin de réaliser l'avant-projet.

L'estimation prévisionnelle des travaux de voirie (sans les réseaux humides) s'élevait à 537 146.38 € HT.

Les travaux se dérouleraient en deux tranches :

- 1^{ère} tranche : assainissement pluvial et enfouissement des réseaux
- 2^{ème} tranche : voirie

Une réunion a eu lieu lundi 9 avril 2018 avec la Commission Travaux afin de présenter l'avant-projet. Celui-ci prévoit des travaux d'assainissement et d'aménagement de voirie. Une tranche complémentaire est prévue notamment concernant le traitement des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), des puits d'infiltration, et l'extension du réseau pluvial.

Une demande de subvention sera faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres Votants,

- **Approuve** le dossier d'avant-projet et décide de sa réalisation,
- **Dit que** le montant de l'opération (sans les réseaux humides) est estimé à 537 146.38 € HT,
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits sur plusieurs exercices et répartis comme suit :
 - Budget Primitif 2018 de la Commune opération 263, soit un montant de 50 198 € voté ce jour pour les études,
 - Budget Primitif 2019 de la Commune opération 263, soit un montant estimé de 486 948,38 € pour les travaux de voirie, d'enfouissement des réseaux (le montant de l'éclairage public n'est pas encore connu),
 - Budget Primitif eau assainissement 2018 opération 1369, soit un montant de 180 998.48 €,
 - Budget Primitif 2019 eau assainissement opération 1369, soit un montant estimé de 29 127.30 €,

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou à Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, pour solliciter l'octroi de subventions,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint à signer tout document afférent à cette opération.

n° 20180412-172 Finances locales – Divers (7.10)

Révision location salles

Actuellement, le prix, la durée et le mode de réservation de la salle des fêtes et de la salle polyvalente sont différents.

La salle polyvalente est très souvent louée à des privés contrairement à la salle des fêtes.

Au vu des investissements effectués, dans les deux salles, il est nécessaire de revoir les tarifs et le mode de réservation.

Vu les réunions de la Commission Vie Associative et Sports du 12 février 2018 et du 16 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres Votants,

- **Dit** qu'une convention sera établie pour la mise à disposition des salles précisant les conditions d'assurance,
- **Dit** que la réservation sera payée à l'avance au moment de la signature de la convention accompagnée d'un chèque de caution de 600 €,
- **Fixe** le tarif des salles comme suit :

	Salle des fêtes	Salle polyvalente
Capacité d'accueil	300 personnes (200 grande salle 100 petite salle)	140 personnes
Tarif pour les habitants Week-end (du samedi au dimanche)	450 € hors charges vaisselle comprise	200 € avec point chaud 100 € sans point chaud hors charges vaisselle comprise
Tarif pour les associations communales Week-end (du samedi au dimanche)	1 gratuité par année civile au choix hors vaisselle et charges vaisselle : 0,05 € par pièce	
Tarif pour les extérieurs Week-end (du samedi au dimanche)	600 € hors charges vaisselle comprise	350 € avec point chaud 250 € sans point chaud hors charges vaisselle comprise



- **Dit** que la réservation de la vaisselle se fera par le biais d'un formulaire, afin de ne plus laisser les placards ouverts, et que la casse de la vaisselle sera facturée comme suit :

Verre, bol, couvert = 1 € pièce

Assiette, tasse = 2 € pièce

Cruche = 3 € pièce

Les autres articles seront facturés au prix d'achat.

n° 20180412-173 Finances locales – Divers (7.10)

Tarifs marchés nocturnes

Madame Elisabeth ROUSSEL, Déléguée, propose de déterminer les tarifs pour les marchés nocturnes. Actuellement, les tarifs sont fixés comme suit : 1.50 € du mètre linéaire.

Proposition de tarifs :

- 2 € le mètre linéaire

- Location de chapiteau : 20 € l'unité + caution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** le prix du mètre linéaire à 2 €,
- **Propose** la location de chapiteau au tarif de 20 € l'unité, moyennant une caution d'un montant de 700 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.

Le Maire,

Guy MARTINACHE

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 18 Avril 2018 et transmis au contrôle de légalité le 18 Avril 2018.

